



*Siège : Mairie de LIANCOURT 60140
Reconnu par le Ministère Jeunesse et Sports n° 60 7815
APS n° ET000569
FFESSM n° 09 60 0258*



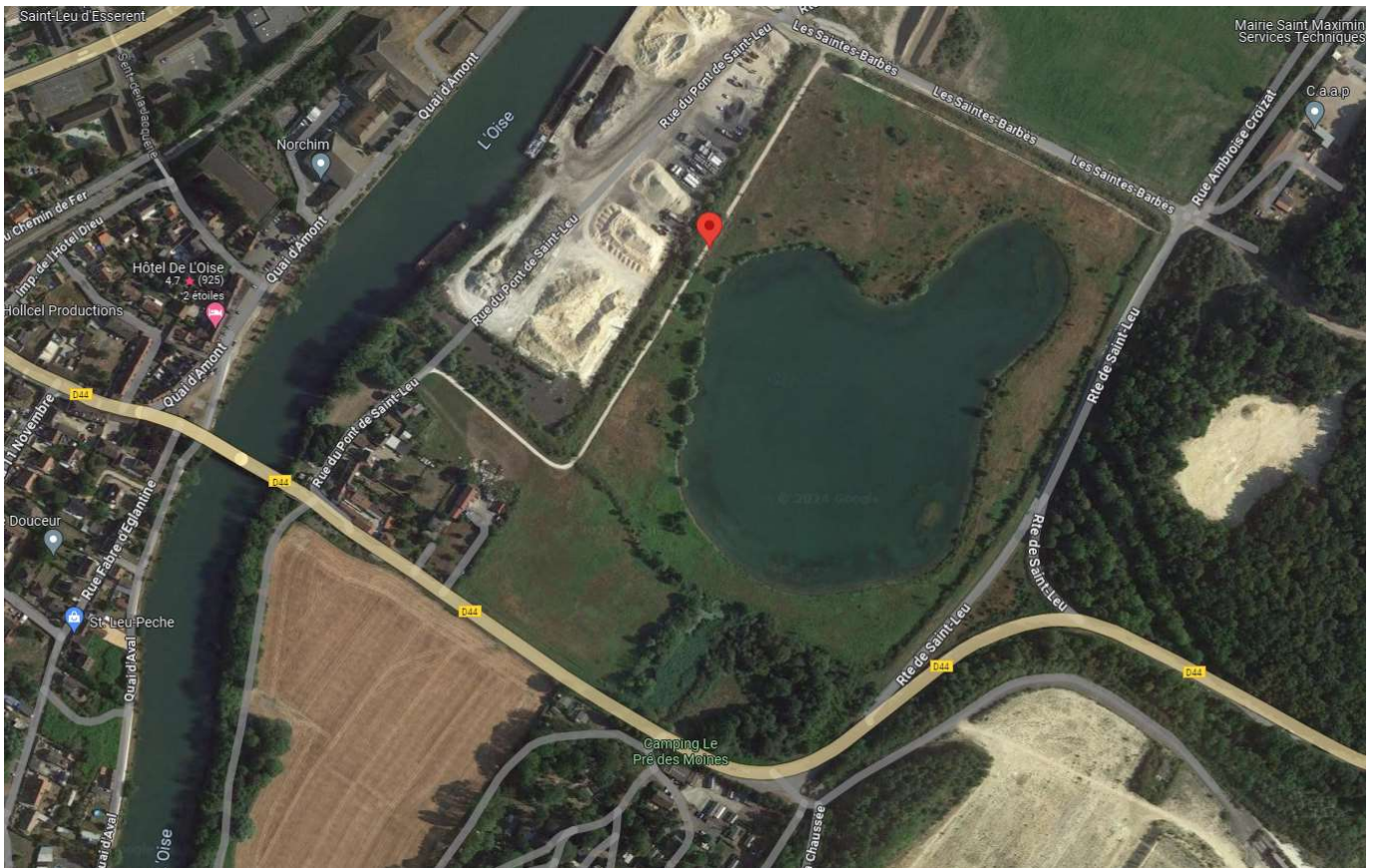
Plan de secours : Plan d'eau de Saint Maximin

(Art. A. 322-78-1 du code du sport)

Ce plan de secours reprend les conditions d'alerte et de déclenchement des secours en cas d'accident de plongée. Il a été diffusé à tous les participants par courriel et un rappel des dispositions est fait sur site par le directeur de plongée.

Localisation de l'activité :

Le plan d'eau est situé à proximité de Lafarge Bétons France, délimité par les rues du pont de Saint Leu, les Saintes Barbés, la route de Saint Leu et la D44 à 60770 Saint Maximin



Coordonnées GPS : 49°12'54.6"N 2°25'40.7"E

Directeur de plongée (DP)

Le directeur de plongée est nommé par le président du club : Bernard JAN.
Il doit être prévenu immédiatement en cas de constat d'accident.



*Siège : Mairie de LIANCOURT 60140
Reconnu par le Ministère Jeunesse et Sports n° 60 7815
APS n° ET000569
FFESSM n° 09 60 0258*



Les moyens à disposition

Les moyens d'assistance et de secours sont sous la surveillance du directeur de plongée. Ils comprennent :

Un sac à dos d'assistance comprenant :

- 1 insufflateur adulte (AMBU) avec ballon et sac de réserve d'oxygène ;
- 1 insufflateur enfant (AMBU) avec ballon et sac de réserve d'oxygène ;
- 3 masques pour insufflateur ;
- 3 masques à haute concentration adulte dans des individuels hermétiques et stériles ;
- 1 masque à haute concentration adulte dans des individuels hermétiques et stériles ;
- une couverture isothermique ;
- des gants taille S et M ;
- des ciseaux
- du gel hydroalcoolique
- des fiches d'évacuation ;
- un garrot tourniquet ;
- des sacs poubelles pour déchets médicaux
- des fiches de sécurité ;
- un jeu de tables de décompression fédérales ;
- une tablette de notation immergeable.

Une bouteille de 5 litres d'oxygène médical avec manodétendeur et débit-litre

Des bouteilles d'eau et un téléphone mobile :

Une trousse de secours comprenant :

- des pansements compressifs tout préparés (grands et petits modèle : 1 boîte de chaque) ;
- un antiseptique local ;
- une crème anti-actinique (1 tube) ;
- une bande de type Velpeau de 5 centimètres de large ;
- de l'aspirine en poudre non effervescente ;
- des ciseaux ;
- des pansements.

Protéger

- sortir la victime de l'eau.
- faire le bilan.
- couvrir.
- mettre à l'ombre.
- surveiller.



Siège : Mairie de LIANCOURT 60140
Reconnu par le Ministère Jeunesse et Sports n° 60 7815
APS n° ET000569
FFESSM n° 09 60 0258



Alerter

Les personnes à prévenir :

Le Directeur de plongée organise les secours et prévient le Président du club



SAMU



Urgences



Police



Pompiers

Les secours demanderont les renseignements ci-dessous, :

- vos noms et prénoms ;
- le numéro de téléphone pour vous appeler ;
- le lieu précis (Coordonnées GPS : 49°12'54.6"N 2°25'40.7"E) ;
- le nombre de victimes ;
- les symptômes ;
- les premiers soins,

et vous rappelleront pour confirmer la demande de secours.

Secourir

Tous les titulaires du RIFAP (encadrants E1, E2, E3 et E4), ainsi que les professionnels du domaine médical sont autorisés à utiliser le matériel d'assistance et de secours mis à disposition.

Accueil des secours

Accueillir les secours et les guider sur les lieux à partir de la route de Saint Leu.
Regrouper le matériel de plongée de la victime, notamment son ordinateur.